

 <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p align="center">MOUVEMENT INTRA- DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET- VILAINE ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRE PUBLIC 2026</p>	<p>Fiche postes à entretien n°20 Fiche actualisée le 19/02/24</p>
<p>Division des personnels enseignants du 1^{er} degré (DIPER)</p> <p>Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>		<p>Scolarisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) - Des élèves allophones antérieurement arrivés, non scolarisés antérieurement (UPE2A – NSA) - Des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) <p>Enseignant animateur auprès du pôle CASNAV 35</p>

Ces postes sont incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Modalités de candidatures et entretien :

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE-ET-VILAINE – service DIPER, pour le mercredi 18 mars 2026 – 17h00, par courriel à l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr**
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel avant les vacances de printemps. Convocation adressée sur le courriel académique**
- **Saisie des vœux dans SIAM début avril**

Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

La liste des postes concernés figure ci-dessous. Lors de la publication des postes, les supports seront identifiés avec les libellés ci-dessous (si besoin, la recherche pourra donc se faire sur le code école ou collège, puis sur la catégorie de support).

Implantation des postes UPE 2A - Écoles		Descriptif → se reporter à la page 2
<u>École et U.A.I. école</u>	<u>Type de support</u>	
BRUZ EPPU Jacques Prévert (0352241W)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> BRUZ et PACE EPU Guy Gérard
FOUGERES EPPU Forairie (0352519Y)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> FOUGERES EPU Forairie et EPU Odile Gautry
RENNES EPU Jean Moulin (0352207J)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Jean Moulin et RENNES EPU Andrée Chédid
RENNES EPU Jules Isaac (0351989X)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Jules Isaac et Camille Claudel
RENNES EPU L'Ille (0352667J)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU L'Ille et Sonia Delaunay
RENNES EPU Oscar Leroux (0350596H)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Oscar Leroux et Guillevic
RENNES EPU Liberté (0351774N)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Liberté et Contour Saint Aubin
RENNES EPU Moulin du Comte 0350631W)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Moulin du Comte et Albert de Mun
RENNES EPU Poterie (0350635A)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Poterie et Jacques Prévert
RENNES EPU Torigné (0352150X)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Torigné et Volga
RENNES EPU Jean Rostand(0352158F)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Jean Rostand et EPU Trégain
RENNES EPU Jean Zay (0350612A)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EPU Jean Zay et Duchesse Anne
VITRE EPU Jean Guehenno (0352434F)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Secteur d'intervention :</u> VITRE EPU Jean Guehenno et LA GUERCHE DE BRETAGNE EPU Brisou-Pellen

Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) - Ecoles

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

Objectifs de scolarité

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe de référence et donc prévoir des temps d'inclusion en classe ordinaire.

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire.

Le livret scolaire unique (LSU) est l'outil de suivi à utiliser au sein de l'école.

Missions spécifiques des postes de coordonnateur d'UPE2A :

Placés sous l'autorité de l'IEN de circonscription, l'enseignant(e) en charge de l'UPE2A est aussi un(e) collaborateur(trice) et un(e) interlocuteur(trice) privilégié(e) du **CASNAV** (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs).

Son action, qui s'inscrit dans la cohérence de ce réseau académique, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles départementales et académiques :

- Aider à la scolarisation effective et réussie : accueillir les élèves et leur famille
- Poser les apprentissages premiers des élèves et accompagner les équipes pédagogiques
- Assurer le suivi, l'orientation des élèves ; renforcer la fluidité de leur parcours scolaire
- Faire partie d'un réseau CASNAV
- Développer l'inclusion des élèves en partenariat avec les enseignants de classe ordinaire qui les accueillent (mise en place de réunions régulières autour du parcours scolaire de l'élève)
- ***En fonction des besoins, en concertation avec l'IEN en charge du dossier CASNAV et l'IEN de circonscription, intervenir dans d'autres écoles du secteur.***

Ces enseignants peuvent être amenés, s'ils l'acceptent, à accueillir des stagiaires en observation au sein du dispositif et à participer à des actions de formation en direction des professeurs des classes ordinaires.

Profil

Tout enseignant volontaire ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue seconde ou justifiant d'une expérience dans le domaine.

Compétences particulières attendues :

- Valeurs éthiques et professionnelles
- Compréhension des enjeux d'une école inclusive
- Expertise pédagogique en termes de personnalisation des parcours d'apprentissage

Pour toute précision complémentaire, vous pouvez contacter Mme BOURGOIN, IEN en charge de la scolarisation des élèves allophones, à cecile.bourgoin@ac-rennes.fr.

Description du poste

L'enseignant/l'enseignante est responsable d'un dispositif de soutien FLS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne. L'enjeu de son action, qui s'inscrit en cohérence avec la politique académique, est proprement inclusif. Dans cette perspective, il convient que l'emploi du temps du professeur se partage entre des temps d'enseignement du FLS et des temps d'enseignement en classe « ordinaire ». Le maintien de cette bivalence disciplinaire est autant que possible privilégié car il participe d'une éducation inclusive, respectueuse du droit scolaire commun aux élèves à besoins particuliers et aux autres élèves de l'établissement.

En fonction des besoins, en concertation avec l'IEN en charge du dossier CASNAV, intervenir dans d'autres collèges de proximité.

Au sein de son établissement scolaire, le professeur de FLS s'attache à développer les volets suivants :

1. Accueillir les élèves et leur famille en :

- Réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- Contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture, avec l'appui du CASNAV ;
- Définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- Aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Assurant l'information des différents partenaires institutionnels, avec l'appui du CASNAV.

2. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones et accompagner les équipes pédagogiques par :

- Une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (participation aux cercles apprenants, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.) ;
- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV sur le site académique ;
- Une information sur les besoins et les progrès des élèves, transmise régulièrement à la communauté éducative ;
- Des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.

3. Faire partie du réseau CASNAV en :

- Soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique et de mise en réseau du CASNAV ;
- Participant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- Actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV ;
- En fournissant des bilans réguliers de son activité.

Compétences professionnelles requises

Valeurs et éthique professionnelles :

- Être porté par une éthique de la responsabilité ;
- Être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- Être garant des principes inclusifs présentés dans le Code de l'éducation ;
- Connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire.

Expertise didactique et pédagogique :

- Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.

UPE2A - NSA (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants, non scolarisés antérieurement) – Collège Cleunay RENNES (codification support IS – C0071)

Description du poste

L'enseignant/l'enseignante est responsable d'un dispositif de soutien FLS, qu'il/qu'elle coordonne et dans lequel il/elle enseigne. L'enjeu de son action, qui s'inscrit en cohérence avec la politique académique, est proprement inclusif.

Au sein de son établissement scolaire, le professeur de FLS s'attache à développer les volets suivants :

1. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones non scolarisés antérieurement et accompagner les équipes pédagogiques par :

- Une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (participation aux cercles apprenants, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.) ;
- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV sur le site académique ;
- Une information sur les besoins et les progrès des élèves, transmise régulièrement à la communauté éducative ;
- Des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.

2. Accueillir les élèves et leur famille en :

- Réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- Contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves allophones non scolarisés antérieurement afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- Définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- Aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Assurant l'information des différents partenaires institutionnels, avec l'appui des coordonnateurs du CASNAV.

3. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones et accompagner les équipes pédagogiques par :

- une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (conseils sur la mise en place du diplôme d'études en langue française (DELFF) scolaire, participation aux cercles de réflexion, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.) ;
- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV ;
- Une information sur les besoins et les progrès des élèves allophones non scolarisés antérieurement, transmise régulièrement à la communauté éducative ;
- Des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.

4. Faire partie du réseau CASNAV en :

- Soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique et de mise en réseau du CASNAV ;
- Participant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- Actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV ;
- En fournissant des bilans réguliers de son activité.

En fonction des besoins, en concertation avec l'IEN en charge du dossier CASNAV, intervenir dans d'autres collèges de proximité.

Compétences professionnelles requises

Valeurs et éthique professionnelles :

- Être porté par une éthique de la responsabilité ;
- Être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- Être garant des principes inclusifs présentés dans le Code de l'éducation ;
- Connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire.

Expertise didactique et pédagogique :

- Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.

Postes EFIV (scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs)

Implantation en écoles des postes scolarisation enfants du voyage - EFIV

	<u>Ecoles et code U.A.I.</u>	<u>Support</u>	
En écoles élémentaires ou primaires	BETTON EEPU OMBLAIS (0351806Y)	ECEL ENF VOYAGE	
	FOUGERES EPPU Bleuets (0350948R)	ECEL ENF VOYAGE	
	ST JACQUES EEPU Eugène Pottier (0352391J)	ECEL ENF VOYAGE	
	PLEURUIT EEPU (0352269B)	ECEL ENF VOYAGE	Poste itinérant <u>Secteur d'intervention</u> : PLEURUIT et ST MALO

Enseignants chargés de la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) Unités pédagogiques spécifiques (UPS) Ecoles

Missions

- Aider à la scolarisation effective, cohérente et suivie ; participer à la prévention et à la lutte contre l'absentéisme
- Poser les apprentissages fondamentaux : dire, lire, écrire, compter
- Aider l'enseignant de la classe par une information sur la scolarité antérieure, par un travail mené en collaboration et par l'apport d'outils simples
- Constituer une personne ressource au service de la scolarité et de l'inclusion en classe ordinaire
- Encourager, faciliter, accompagner l'entrée et la scolarisation au collège des enfants du voyage en sécurisant leurs parcours
- Il peut être demandé aux enseignants de prendre en charge des élèves non francophones et de se servir à cet effet des outils d'apprentissage déjà utilisés

La mise en œuvre des missions est dépendante du public et du nombre d'enfants accueillis par école suivant le nombre de classes, ce qui induit de la souplesse dans l'emploi du temps hebdomadaire, sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Les interventions commencent en grande section (l'accueil des enfants plus jeunes relève de la scolarisation ordinaire) et peuvent se poursuivre, selon les besoins, en 6^{ème} de collège dans le cadre de la continuité pédagogique attendue au sein du nouveau cycle 3.

L'enseignant/l'enseignante est responsable d'un dispositif de soutien UPS, pour lequel il est ressource, qu'il/elle coordonne, et dans lequel il/elle intervient.

L'enseignant/l'enseignante s'engage :

- À participer aux temps de formation et d'information du CASNAV (journées de concertation, stages départementaux et académiques, réflexion en liaison avec les différents partenaires)
- À entretenir des relations régulières avec les familles (accueil et information, affectation dans les différents sites d'accueil) et avec le GIP AGV35 (Groupement d'intérêt public -Accueil des Gens du Voyage en ILLE ET VILAINE)
- À faciliter les relations école-famille par la médiation parfois nécessaire
- À fournir un bilan régulier de son activité à l'IEN de circonscription et à l'IEN référent départemental EFIV

En fonction des besoins, en concertation avec l'IEN en charge du dossier CASNAV et l'IEN de circonscription, intervenir dans d'autres écoles du secteur.

Compétences requises

Du fait de modes de vie souvent précaires, de réalités familiales, sociales et économiques qui leur sont spécifiques, les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs ont un rapport plus ou moins distendu aux apprentissages scolaires, dont la prise en compte nécessite une pédagogie adaptée.

Il faut :

- Pouvoir répondre à la nécessité de sens, de cohérence et de continuité de parcours scolaires parfois interrompus ou discontinus ;
- Ancrer les apprentissages scolaires en prenant en compte la réalité des acquis et des besoins pédagogiques de ces élèves afin de prévenir les situations d'illettrisme, de misère culturelle et de désocialisation ;
- Posséder des compétences pédagogiques avérées dans le domaine de la personnalisation des parcours, mais aussi dispenser des démarches d'enseignement coopératif et créatif ;
- Assurer le suivi pédagogique des enfants malgré la mobilité des familles ;
- Montrer des capacités d'adaptation au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles.

Implantation en collège des postes scolarisation enfants du voyage - EFIV

En collège	RENNES Collège Gayeulles (0350027P)	E1D SPE	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES Collège Les Gayeulles + CHARTRES DE BRETAGNE Collège de Fontenay + écoles du secteur du Collège Les Gayeulles
-------------------	-------------------------------------	---------	---

Fiche poste enseignant UPS-EFIV - Poste Collège

Intitulé du poste

Professeur sur poste UPS (Unité Pédagogique Spécifique) pour Elèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).

Enjeu

Construire un nouveau dispositif d'appui à la scolarisation des EFIV, associant le CASNAV.

Cadre institutionnel

Rattaché à la DSDEN, placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice du CASNAV, l'enseignant anime un dispositif de soutien UPS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence de la politique éducative du CASNAV, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles départementales et académiques.

La mise en place d'UPS (Unités Pédagogiques Spécifiques pour EFIV) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-142 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

L'inclusion dans les classes dites ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. Les unités pédagogiques spécifiques (UPS) pour élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) sont des dispositifs de soutien. Elles doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux Elèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) sur le territoire. Le Livret Scolaire Unique est l'outil de suivi à utiliser.

L'enseignant est responsable d'un dispositif de soutien FLS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne.

Missions spécifiques au poste

En fonction des besoins, en concertation avec l'IEN en charge du dossier CASNAV, intervenir dans d'autres collèges de proximité.

La mise en œuvre de ces missions est dépendante du public et du nombre d'enfants accueillis par l'école suivant le nombre de classes, ce qui induit de la souplesse dans l'emploi du temps hebdomadaire. Ces modulations seront effectuées sous l'autorité de l'IEN de circonscription et/ou du chef d'établissement.

Dans l'exercice de ses missions, le professeur s'attachera à développer les quatre volets suivants :

1. Inscrire son action individuelle dans celle du CASNAV

Ce volet a pour enjeux de :

- Soutenir la dynamique de partage et de mise en réseau impulsée par le CASNAV ;
- Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail mis en place par le CASNAV ;
- En lien avec la Division des élèves, alimenter le tableau de bord du CASNAV sur la scolarisation des EFIV ;
- Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités.

2. Construire la coéducation avec les familles

Ce volet a pour enjeu de construire des relations partenariales constructives avec les familles. Il s'agit notamment de :

- Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école ;
- Encourager, faciliter, accompagner l'entrée au collège des EFIV en fin d'école primaire.

3. Etre une ressource pour les équipes pédagogiques

Ce volet a pour enjeu de favoriser la dynamique inclusive dans les écoles et collèges. Cette action s'appuie sur :

- Réduire les délais d'attente de scolarisation ;
- Établir un bilan diagnostic des acquis et besoins des élèves concernés ;
- Avec l'appui du CASNAV, définir avec les équipes éducatives, les modalités de scolarisation les plus adaptées sur la base de ces évaluations et du projet pédagogique transmis par l'UPS ;
- Contribuer activement à la vie des établissements en participant aux conseils école-collège et aux conseils pédagogiques ;
- Aider les enseignants de la classe par une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils simples et mutualisés par le CASNAV ;
- Avec l'appui du CASNAV, apporter des conseils aux directeurs, chefs d'établissement, partenaires, etc.

4. Assurer le suivi et la fluidité des parcours scolaires des EFIV

Ce volet a pour enjeux de :

- Renforcer la scolarisation effective, cohérente et suivie des élèves, en lien avec le CASNAV ;
- Développer la liaison entre les différents écoles/collèges et les différents degrés d'enseignement ;
- Sensibiliser les autres professeurs aux démarches et contenus d'enseignement-apprentissage destinés aux élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs.

Compétences professionnelles à mobiliser

1. Valeurs et éthique professionnelles

- Etre un professionnel porté par une éthique de la responsabilité
- Etre convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Considérer que la présence des EFIV est une richesse pour tous au sein de l'école ;
- Etre vigilant aux inégalités scolaires.

2. Compréhension des enjeux d'une école inclusive

- Etre garant du respect des principes d'inclusion de la loi d'orientation du 8 juillet 2013 ;
- Etre garant du respect des orientations données par la circulaire ministérielle n° 2012-143 du 2-10-2012, la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 et la circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012.
- Etre conscient des limites de l'externalisation de la difficulté scolaire et de ses effets.

3. Expertise pédagogique

- Etre sensibilisé aux conditions de vie des familles d'EFIV ;
- Mobiliser des compétences de communication pour mettre en confiance et favoriser la liaison entre les familles, les associations et autres organismes référents ;
- Créer une dynamique partenariale à l'échelle d'un territoire pour rapprocher école-famille, en vue de la réussite des EFIV ;
- Ancrer les apprentissages des EFIV en prenant en compte leur culture familiale. Cela impliquera notamment de :
 - Pouvoir répondre à la nécessité de sens, de cohérence et de continuité dans des scolarités non continues ;
 - Permettre d'ancrer les apprentissages fondamentaux en prenant la culture des voyageurs en compte et ainsi prévenir et lutter efficacement contre l'illettrisme ;
 - Posséder des compétences avérées dans le domaine de la différenciation pédagogique et de la personnalisation des parcours ;
 - Montrer des capacités d'adaptation au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles.

Enseignant animateur / Enseignante animatrice auprès du pôle CASNAV 35

Lors de la publication des postes : support identifié auprès de la DSDEN (0359999D) –

Catégorie support « AN. CASNAV ACAS »

Le CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) assure une réponse spécifique aux besoins de ces élèves. Il identifie et répond également aux attentes des équipes éducatives.

Ce service s'appuie sur un collectif de quatre antennes départementales coordonnées par une antenne académique.

Chaque pôle assure l'accompagnement des équipes éducatives dans les écoles et collèges par le biais de la formation ou par l'apport de ressources.

Intitulé du poste

Coordonnateur du CASNAV pour le département d'ILLE ET VILAINE

Poste d'enseignant 1er degré chargé de mission et détaché à temps partiel, basé à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE.

Description du poste

Installé à la DSDEN, placé sous l'autorité fonctionnelle de la responsable du CASNAV de l'académie, l'enseignant chargé de mission CASNAV coordonne et anime un réseau territorial. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence d'une politique académique, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles territoriales et académiques.

Au sein des écoles et des établissements scolaires, le coordonnateur CASNAV s'attache à développer les volets suivants :

1. Accueillir les élèves et leur famille en :

- Réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- Contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- Définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- Aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Assurant l'information des différents partenaires institutionnels.

2. Accompagner les équipes pédagogiques par :

- La diffusion de ressources didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV ;
- Des actions de conseils, d'information et de formation.

3. Faire partie du réseau CASNAV en :

- Soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique du CASNAV ;
- Collaborant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- Actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV.

Compétences professionnelles requises

1. Valeurs et éthique professionnelles :

- Être porté par une éthique de la responsabilité ;
- Être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

2. Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- Être garant des principes inclusifs de la loi d'orientation de juillet 2013 ;
- Connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire comme repère pour l'installation de l'école du socle.

3. Expertise didactique et pédagogique :

- Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.